FONROQUE

Actes de la jurade de la paroisse de Fonroque, abjuration des protestants



L'église de Fonroque dans les années 2000



Photo de 1930

Elle n’a pas changé depuis que les protestants de Fonroque le 13 décembre 1700 abjurèrent en masse devant sa porte.

Seuls les arbres existaient ou n’existaient pas , étaient plus gros ou plus petits. Les poteaux de la lumière électrique montrent seul que le temps à passé.

Les protestants qui y abjurèrent ce jour là étaient si nombreux qu'ils ne devaient pas pouvoir contenir dans l’église et qu’on fut obligé de faire la cérémonie dehors a moins toutefois qu’on ne les autorisa à entrer dans l'église qu'une fois purifiés par leur abjuration publique. Beaucoup de familles de Fonroque et des environs portent encore le nom de ceux qui abjurèrent ce jour là. Ils voulurent avoir la paix, éviter les dragonnades et les vexations des gens pieux comme Bossuet et la Marquise de Croix. Ils ne furent par les bourreaux du pays, mais ils l'auraient été si tout le monde n'avait pas cédé en masse comme le montre l'acte notarié citait plus loin.

]

A

Actes de la jurade de la paroisse de Fonroque faite par les nouveaux convertis

Aujourd'hui 13ème décembre mil sept cent avant midi dans l'église paroissiale de Fonroque le marquisat de Puyguilhen en Périgord, devant moi notaire royal soussigné et les témoins de bas nommés, ont été présents: sieur Gabriel Bréjou, Isaac Bouty praticien, Jean Dufour dit Chant eauzel, Pierre Deschamps dit Pierre Pety, Élie Dangelly métayer du sieur Borie, Denis Vavadier, Jean Nicollas, Simon Maury, Pierre Fayry métayer du sieur Latrufière, Guillaume Naux meunier des héritiers de monsieur Borie, Pierre Deschamps clerc, Élie Deschamps laboureur, Jean Basette dit Moreau, Jean Faydyt fils de feu autre Jean, Pierre Dupou dit Lescarot laboureur, Jacques Maragnac, métayer du sieur Borie, Antoine Briseau métayer aussi du sieur Borie, Thobie Thomas marchand, sieur Jean Bayssellance marchand, Zacharie Butie, Zacharie Janicot, Marguerite Borie demoiselle fille du sieur Denis, Marthe Aymat femme du sieur Thomas, Isabeau Dufour veuve Zacharie Blit, Marie Bruzac femme de Deschamps, Jeanne Degalay femme de Jean Fayry et Marie Fayry sa fille, Françoise demoiselle Labonne veuve de Mathieu Degaly, Marire Truchasson femme Dangely, Jacques Bouty et Marguerite Charbonnier sa femme, Jeanne May demoiselle femme du sieur Bréjou, Marie Fayry métayère du sieur Latrufiere, Loise Guilhem femme du métayer du sieur Borie, Marie Maurin femme de Jean Nicollas, Marie Dufour veuve de feu Pierre Bouty et Marie Bouty, femme d'Ellie Bouty, Marthe Serre fille de Jean, Marie Bunneau, Jeanne Maury, Anne Bardin métayer du sieur Besse, Marie Faucher sa femme ...

Tous lesquels ont promis de professer la religion catholique, apostolique et romaine, d'entendre la messe tous les dimanches et fêtes et d'assister aux exercices divers qui se feront dans la présente église avec assiduité. De tous quoi les susnommés ont promis de faire part par foi et serments qu'ils ont fait à Dieu, en présence de Jacques de Basseau escuyer sieur de la Motte habitant la paroisse et juridiction de Razac audit Périgord et François Grilhé marchand habitant de la présente paroisse témoins connus. Lesquels sieur de la Motte a signé avec Faydy, Béjou,Bouty, , Deschamps clerc, et non les autres susnommées ni témoins bas nommés pour ne savoir de ce requis et moi

Suivent les signatures et dix +

Copie conforme extraite des minutes de maître Grilhé notaire royal n°344 de l'année mil 700.